



Restaurant reprenant la décoration d'un film

Par **Dadchouch**, le 16/03/2023 à 08:23

Bonjour,

Je voulais savoir si lors d'un restaurant à thème clairement axé sur une franchise cinématographique, il est nécessaire de faire une demande d'autorisation, voire de payer une sorte d'indemnité ou de droit à l'utilisation de l'image.

Je vous remercie pour votre réponse,

David xxxxx anonymisation

Par **Prana67**, le 16/03/2023 à 09:09

Bonjour,

Oui et non. Si la franchise est clairement utilisée oui il faut l'autorisation et bien sur payer les droits. Si ça ressemble mais pas trop ça peut passer mais on marchera tout le temps sur le fil.

Il y a un cas très concret d'un chateau, en Bretagne je crois, avec une école de sorcellerie qui ressemble à une célèbre franchise.